

Conseil municipal du 5 octobre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du conseil de l'arrondissement de La Baie, 422, rue Victoria, le 5 octobre 2015.

PRÉSENTS : M. Luc Blackburn, maire suppléant ainsi que tous les autres membres du conseil, sauf ceux dont les noms apparaissent à la rubrique «Absents».

ABSENTS : M. Jean Tremblay, maire et M. Simon-Olivier Côté, conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 12h03, en absence de Monsieur le Maire, le maire suppléant préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2015 - Modification;

2.2 Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2015;

3. COMMISSIONS PERMANENTES

3.1 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 22 septembre 2015;

3.2 Procès-verbal de la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme du 22 septembre 2015;

4. AVIS DE MOTION

4.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-86, ARP-87, ARP-88 et ARP-89);

4.1.1 Avis de motion;

4.1.2 Adoption du 1^{er} projet;

4.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 85790, rue du Canal (ARS-536), zone 84840, rue Saint-Armand et Vallières (ARS-544), zone 24100, chemin des Érables (ARS-556), zone 62040, boulevard René-Lévesque (ARS-558);

Conseil municipal du 5 octobre 2015

- 4.2.1 Avis de motion;
- 4.2.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-546);
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.4 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-547);
 - 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.5 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-557);
 - 4.5.1 Avis de motion;
 - 4.5.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.6 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-571)
 - 4.6.1 Avis de motion;
 - 4.6.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.7 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay concernant le prélèvement des eaux et leur protection (ARS-496);
 - 4.7.1 Avis de motion;
 - 4.7.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.8 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro VS-R-2012-5 de la Ville de Saguenay concernant le prélèvement des eaux et leur protection (ARS-566);
 - 4.8.1 Avis de motion;
 - 4.8.2 Adoption du 1^{er} projet;
- 4.9 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay;
- 4.10 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-51 relatif au bruit sur le territoire de la Ville de Saguenay;

5. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Conseil municipal du 5 octobre 2015

- 5.1 Règlement numéro VS-R-2015-100 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-50 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay;
- 5.2 Règlement numéro VS-R-2015-101 modifiant le règlement numéro VS-R-2015-66 ayant pour objet l'entente 2015 sur la cour municipale commune de la Ville de Saguenay;

6. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 6.1 Plan de développement durable de la Ville de Saguenay – Adoption;
- 6.2 Rapports de la trésorière incluant la fermeture de règlements, les états comparatifs, l'indicateur de gestion et autres rapports :
 - 6.2.1 Dépôt des états comparatifs – Reddition de comptes au 31 août 2015;
- 6.3 Liste des paiements au 27 août 2015;
- 6.4 Cautionnement;
 - 6.4.1 Corporation St-François de Jonquière - Cautionnement;
- 6.5 Décrets de travaux – Règlement d'emprunt;
 - 6.5.1 VS-R-2014-121;
 - 6.5.2 VS-R-2015-12 – Modification;
- 6.6 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Approbation d'un programme;
- 6.7 Ministère des Finances - émission d'obligations – adjudication par délégation de pouvoir – dépôt;
- 6.8 Référendum consultatif en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Rue de Vienne;
- 6.9 Nominations;
 - 6.9.1 Direction du Service des immeubles et des équipements motorisés - Nominations;
 - 6.9.2 Vérificatrice générale adjointe – Nomination;
 - 6.9.3 Assistante-trésorière – comptabilité et approvisionnement – Nomination;
 - 6.9.4 Conseil des partenaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, CLSC Jonquière - Nomination;
- 6.10 La Capitale assurances générales Inc. c. Ville de Saguenay;
- 6.11 Dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres des consultations sur les règlements VS-R-2015-96 et VS-R-2015-97;
- 6.12 Félicitations adressées à Promotion Saguenay et la Fabuleuse Histoire

Conseil municipal du 5 octobre 2015

d'un Royaume pour l'accueil des bateaux de croisière à La Baie;

7. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 2 novembre 2015 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont.

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 1^{er} octobre 2015.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2015-282

Proposé par Luc Boivin
Appuyé par Martine Gauthier

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

6.12 Félicitations adressées à Promotion Saguenay et la Fabuleuse Histoire d'un Royaume pour l'accueil des bateaux de croisière à La Baie;

Adoptée à l'unanimité

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
3 AOÛT 2015 - MODIFICATION;**

VS-CM-2015-283

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par François Tremblay

QUE la Ville de Saguenay modifie le procès-verbal de la séance de ce conseil en date du 3 août 2015 de manière à lire avant le texte de la résolution du point 5.2 portant le numéro VS-CM-2015-241, la proposition suivante à savoir :

« Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Josée Néron

QUE la Ville de Saguenay diffère à une séance ultérieure la proposition de projet de loi privé visant la modification du décret concernant le regroupement des

Conseil municipal du 5 octobre 2015

villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw, afin de prévoir des séances de travail de ce conseil sur ce sujet avant le 15 septembre prochain.

Rejeté à la majorité, seuls les conseillères Julie Dufour, Christine Boivin, Josée Néron et le conseiller François Tremblay ayant voté en faveur. »

Adoptée à l'unanimité

2.2 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015;

VS-CM-2015-284

Proposé par Martine Gauthier
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2015 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité

3. COMMISSIONS PERMANENTES

3.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAGUENAY DU 22 SEPTEMBRE 2015;

Jacques Cleary déclare la nature générale de son intérêt au point 3.4 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et s'abstient de toute délibération et de tout vote sur ce point.

VS-CM-2015-285

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Jacques Fortin

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 22 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-CCU-2015-33 à VS-CCU-2015-40 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME DE LA VILLE DE SAGUENAY DU 22 SEPTEMBRE 2015;

VS-CM-2015-286

Proposé par Marc Pettersen

Appuyé par Jacques Fortin

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 22 septembre 2015 par la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-CAGU-2015-25 à VS-CAGU-2015-29 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation avec la modification suivante :

- À la rubrique «PRÉSENTS», ajouter le nom de «Jacques Fortin».

Adoptée à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION

4.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-86, ARP-87, ARP-88 ET ARP-89);

4.1.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-86, ARP-87, ARP-88 et ARP-89).

4.1.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-287

Proposé par Bernard Noël

Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-86, ARP-87, ARP-88 et ARP-89), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA

CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 85790, RUE DU CANAL (ARS-536), ZONE 84840, RUE SAINT-ARMAND ET VALLIÈRES (ARS-544), ZONE 24100, CHEMIN DES ÉRABLES (ARS-556), ZONE 62040, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE (ARS-558));

Jacques Cleary déclare la nature générale son intérêt dans le dossier suivant et d'abstient de toute délibération et de tout vote.

4.2.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 85790, rue du Canal (ARS-536), zone 84840, rue Saint-Armand et Vallières (ARS-544), zone 24100, chemin des Érables (ARS-556), zone 62040, boulevard René-Lévesque (ARS-558)).

4.2.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-288

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 85790, rue du Canal (ARS-536), zone 84840, rue Saint-Armand et Vallières (ARS-544), zone 24100, chemin des Érables (ARS-556), zone 62040, boulevard René-Lévesque (ARS-558)), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-546);

4.3.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-546).

4.3.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-289

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-546), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE
DE SAGUENAY (ARS-547);**

4.4.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-547).

4.4.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-290

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-547), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE

**MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE
DE SAGUENAY (ARS-557);**

4.5.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-557).

4.5.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-291

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-557), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE
DE SAGUENAY (ARS-571);**

4.6.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-571).

4.6.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-292

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la

Ville de Saguenay (ARS-571), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (ARS-496);

4.7.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay concernant le prélèvement des eaux et leur protection (ARS-496).

**4.7.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT
VS-CM-2015-293**

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay concernant le prélèvement des eaux et leur protection (ARS-496), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO VS-R-2012-5 DE LA VILLE DE SAGUENAY CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (ARS-566);

4.8.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Noël donne avis qu'à une séance subséquente de ce

conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro VS-R-2012-5 de la Ville de Saguenay concernant le prélèvement des eaux et leur protection (ARS-566).

4.8.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2015-294

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Claude Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro VS-R-2012-5 de la Ville de Saguenay concernant le prélèvement des eaux et leur protection (ARS-566), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.9 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-106
PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY;**

Le conseiller Luc Boivin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay.

**4.10 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-51
RELATIF AU BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
SAGUENAY;**

Le conseiller Jacques Fortin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-51 relatif au bruit sur le territoire de la Ville de Saguenay.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-100 AYANT POUR OBJET
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-50
CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA**

VILLE DE SAGUENAY;

VS-CM-2015-295

Proposé par Sylvie Gaudreault
Appuyé par Martine Gauthier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-50 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2015-100 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-101 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-66 AYANT POUR OBJET
L'ENTENTE 2015 SUR LA COUR MUNICIPALE COMMUNE
DE LA VILLE DE SAGUENAY;**

VS-CM-2015-296

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Jean-Yves Provencher

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2015-66 ayant pour objet l'entente 2015 de la cour municipale commune de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2015-101 de la Ville de Saguenay et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES

**6.1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE
SAGUENAY - ADOPTION;**

VS-CM-2015-297

Proposé par Luc Blackburn
Appuyé par Bernard Noël

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a bénéficié d'une aide financière du *Fond municipal* vert pour la réalisation d'une planification stratégique devant mener à l'élaboration d'un plan de développement durable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a réalisé une démarche territoriale et organisationnelle concertée pour l'élaboration de son plan d'action;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement durable (2016-2026) constitue un outil intégré qui contribuera à faire de Saguenay une ville écoresponsable;

CONSIDÉRANT que la Commission de l'environnement et du développement durable recommande l'adoption et la mise en œuvre du Plan de développement durable;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte le *Plan de développement durable de la Ville de Saguenay (2016-2026)*.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RAPPORTS DE LA TRÉSORIÈRE INCLUANT LA FERMETURE DE RÈGLEMENTS, LES ÉTATS COMPARATIFS, L'INDICATEUR DE GESTION ET AUTRES RAPPORTS :

6.2.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – REDDITION DE COMPTES AU 31 AOÛT 2015;

VS-CM-2015-298

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Jean-Yves Provencher

CONSIDÉRANT l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt des états comparatifs tels que présentés au document intitulé « Reddition de comptes au 31 août 2015 » préparé par Mme Christine Tremblay, CPA, CA, directrice du Service de la trésorerie et de l'évaluation et trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 LISTE DES PAIEMENTS AU 27 AOÛT 2015;

Josée Néron déclare la nature générale de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2015-299

Proposé par Réjean Hudon
Appuyé par Claude Tremblay

CONSIDÉRANT l'analyse, par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 29 mai au 27 août 2015;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

Conseil municipal du 5 octobre 2015

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 29 mai au 27 août au montant de 63 037 920,78 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 CAUTIONNEMENTS;

6.4.1 CORPORATION ST-FRANÇOIS DE JONQUIÈRE - CAUTIONNEMENT;

VS-CM-2015-300

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Jean-Yves Provencher

QUE la Ville de Saguenay accorde à la Corporation St-François de Jonquièrre un cautionnement d'un montant maximal de 99 000 \$, valide jusqu'au 31 décembre 2016;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisé à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 DÉCRET DE TRAVAUX – RÉGLEMENT D'EMPRUNT

6.5.1 VS-R-2014-121;

VS-CM-2015-301

Proposé par Luc Blackburn
Appuyé par Luc Boivin

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2014-121 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de ce projet;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d'emprunt VS-R-2014-121 :

	Description	Montant
-	Travaux relatifs à l'installation d'un système de réfrigération de la Glace de l'aréna de Laterrière.	500 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

6.5.2 VS-R-2015-12 - MODIFICATION;

VS-CM-2015-302

Proposé par Bernard Noël
Appuyé par Sylvie Gaudreault

Conseil municipal du 5 octobre 2015

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2015-12 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'existence de la résolution VS-CM-2015-83 et qu'il y a lieu de la modifier;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2015-83 de la façon suivante :

- CHANGER

	Description	Montant
-	Amélioration locative – Entrepôt du Stade Richard-Desmeules	35 000 \$

- PAR

	Description	Montant
-	Construction d'un garage, secteur du Parc Saint-Jacques	35 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

6.6 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – APPROBATION D'UN PROGRAMME; VS-CM-2015-303

Proposé par Réjean Hudon
Appuyé par Marc Pettersen

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Saguenay approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Saguenay atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

**6.7 MINISTÈRE DES FINANCES – ÉMISSION D'OBLIGATIONS –
ADJUDICATION PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR – DÉPÔT;**

VS-CM-2015-304

Proposé par Martine Gauthier

Appuyé par Josée Néron

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du document d'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière en regard de l'émission d'obligations de 33 106 000 \$ daté du 14 octobre 2015 adjugé à la firme Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,76800 \$ et au coût réel de 2,98545 % ainsi que le dépôt des documents de concordance et courte échéance afférents.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 RÉFÉRENDUM CONSULTATIF EN VERTU DE LA LOI SUR
LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS – RUE DE VIENNE;**

VS-CM-2015-305

Josée Néron propose un amendement à la résolution

Secondé par Jacques Cleary

QUE la question référendaire soit la suivante, à savoir :

**APPROUVEZ-VOUS L'OUVERTURE DE LA RUE DE VIENNE SUR LA RUE
SAINT-HUBERT À TOUTE CIRCULATION ?**

Adoptée à l'unanimité.

La proposition principale est modifiée de manière à intégrer la proposition

Conseil municipal du 5 octobre 2015

d'amendement.

VS-CM-2015-306

Proposé par Réjean Hudon
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay considère qu'il est important que les citoyens et citoyennes du quartier de la Petite-France soient consultés sur le projet d'ouverture de la rue de Vienne sur la rue Saint-Hubert visant un nouvel accès au quartier;

CONSIDÉRANT que pour se faire la Ville de Saguenay propose de tenir un référendum consultatif suivant la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay propose également de tenir ce référendum consultatif auprès des personnes habiles à voter dont le jour du scrutin référendaire a été établi au dimanche 22 novembre 2015 et le vote par anticipation au dimanche 15 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saguenay ont pris connaissance du projet d'ouverture de la rue de Vienne sur Saint-Hubert avant la présente séance et qu'une séance d'information à laquelle était conviés tous les citoyens et citoyennes du quartier de la Petite-France sur ce sujet a été tenue en date du 20 mai 2015;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay, conformément aux articles 514 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), décrète la tenue d'un référendum consultatif portant sur l'ouverture de la rue de Vienne sur la rue Saint-Hubert;

QUE la Ville de Saguenay décrète par la présente résolution que le scrutin référendaire doit être tenu sans que ne s'appliquent les dispositions du chapitre IV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) et par conséquent confirme le retrait de l'étape de la tenue du registre référendaire qui détermine ou non si un scrutin référendaire doit être tenu puisque ce conseil souhaite la tenue d'un référendum consultatif suivant la Loi;

QUE la Ville de Saguenay décrète par la présente résolution la formulation de la question référendaire qui se lit comme suit, savoir :

APPROUVEZ-VOUS L'OUVERTURE DE LA RUE DE VIENNE SUR LA RUE SAINT-HUBERT À TOUTE CIRCULATION ?

QUE la Ville de Saguenay décrète que le secteur concerné est celui apparaissant au plan annexé aux présentes et que seul les personnes habiles à voter de cette partie de territoire auront le droit d'y participer;

QUE la Ville de Saguenay par la présente résolution la tenue du scrutin référendaire qui est établi au dimanche 22 novembre 2015 de 10h00 à 20h00 et un vote par anticipation qui est établi au dimanche 15 novembre 2015 de 12h00 à 20h00;

QUE la Ville de Saguenay confirme que les dispositions permettant le vote

par correspondance ne pourront s'appliquer aux fins du scrutin référendaire;

QUE la Ville de Saguenay décrète par la présente résolution la nomination de la greffière, Me Caroline Dion, pour agir à titre de présidente du référendum consultatif, de déterminer l'endroit de votation disponible le plus près du secteur concerné et d'accomplir toutes les tâches administratives contenues dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);

QUE le personnel électoral soit rémunéré en fonction du tableau de rémunération le plus récent du Directeur général des élections pour un scrutin provincial, la présidente étant rémunérée à son taux habituel à titre de greffière;

ET QUE la résolution portant le numéro VS-CM-2015-221 adoptée le 6 juillet 2015 par ce conseil soit abrogée à toutes fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

6.9 NOMINATIONS;

6.9.1 DIRECTION DU SERVICE DES IMMEUBLES ET DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS - NOMINATIONS;

VS-CM-2015-307

Proposé par Jean-Yves Provencher

Appuyé par Sylvie Gaudreault

CONSIDÉRANT la démarche d'amélioration continue en cours aux ateliers mécaniques de Saguenay depuis le printemps 2015;

CONSIDÉRANT les objectifs à atteindre et de l'importance de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la résolution VS-CTRH-2014-135 du comité exécutif modifiant la structure organisationnelle de la direction des immeubles et des équipements motorisés en créant deux (2) nouvelles directions, soient la direction des immeubles et la direction des équipements motorisés;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme M. Jean Morneau au poste de directeur de la direction des immeubles;

QUE les actuelles conditions d'emploi de celui-ci soient maintenues tant et aussi longtemps qu'il occupera cette fonction, et qu'il reçoit les pleines augmentations salariales consenties au personnel cadre;

QUE la Ville de Saguenay nomme M. Jean Trudeau au poste de directeur de la direction des équipements motorisés;

ET QUE ses conditions d'emploi soient déterminées selon la politique régissant les conditions d'emploi du personnel cadre de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

6.9.2 VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ADJOINTE -

NOMINATION;

Proposé par Josée Néron
Secondé par Jacques Cleary

QUE la nomination de la Vérificatrice générale adjointe ne soit pas confirmée par le Conseil municipal mais soit fait par la Vérificatrice générale elle-même.

Rejeté à la majorité, seuls les conseillères, Josée Néron Christine Boivin, Julie Dufour et le conseiller François Tremblay ayant voté en faveur.

Sur la proposition principale :

VS-CM-2015-308

Proposé par Jean-Yves Provencher
Appuyé par Martine Gauthier

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a créé un poste de vérificatrice générale adjointe contractuel pour une durée d'un an lors de la séance de comité exécutif tenue le 30 septembre 2015;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme Mme Sylvie Jean au poste de « vérificatrice générale adjointe »;

QUE ses conditions de travail soient déterminées par la signature d'un contrat de travail entre la Ville et Mme Jean;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et le greffier, ou en cas d'absence l'assistante-greffier, soient, par la présente, autorisés à signer le contrat de travail de la vérificatrice générale adjointe, pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à la majorité, les conseillères Josée Néron, Christine Boivin, Julie Dufour et le conseiller François Tremblay ayant voté contre.

6.9.3 ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE – COMPTABILITÉ ET APPROVISIONNEMENT – NOMINATION;

VS-CM-2015-309

Proposé par Jean-Yves Provencher
Appuyé par Martine Gauthier

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a créé un poste d'assistante-trésorière – comptabilité et approvisionnement lors de la séance de comité exécutif tenue le 30 septembre 2015;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme Mme Caroline Boulianne au poste de « Assistante-trésorière-comptabilité et approvisionnement »

ET QUE ses conditions de travail soient déterminées selon les conditions d'emploi apparaissant à la politique administrative régissant les conditions d'emploi du personnel cadre à la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.9.4 CONSEIL DES PARTENAIRES DU CENTRE INTÉGRÉ
UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, CLSC
JONQUIÈRE – NOMINATION;**

VS-CM-2015-310

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT qu'un employé cadre siège au sein du Conseil des partenaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, CLSC de Jonquière depuis 2007;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que ce soit un élu qui siège à ce Conseil au lieu d'un fonctionnaire, et ce, en raison du type des représentants actuels qui y participent;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Julie Dufour, conseillère municipale de l'arrondissement de Jonquière et membre de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social, à représenter la Ville de Saguenay au sein du Conseil des partenaires, remplaçant le conseiller au communautaire de l'arrondissement de Jonquière au sein de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social sont favorables à ce que madame Julie Dufour participe à ce Conseil;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des Services communautaires, de la vie de quartier et du développement social, lors de la réunion du 24 septembre 2015;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme madame Julie Dufour, conseillère municipale à la Ville de Saguenay, à siéger au sein du Conseil des partenaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, CLSC de Jonquière, pour la continuité du mandat se terminant en janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**6.10 LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE
SAGUENAY;**

VS-CM-2015-311

Conseil municipal du 5 octobre 2015

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Bernard Noël

CONSIDÉRANT que les dommages à l'immeuble de l'assuré de la réclamante ont été causés par l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un bris d'aqueduc près du domicile de l'assuré de la réclamante;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la Ville de Saguenay pourrait être retenue;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay ratifie la proposition de règlement hors cour au montant de 145 000,00 \$ en capital, intérêts et frais dans le dossier 14-30134-3 au nom de La Capitale assurances générales Inc., le tout sans préjudice et sans admission de responsabilité dans l'unique but de régler la présente affaire à l'amiable;

ET QUE la trésorière soit, par la présente, autorisée à émettre un chèque au montant de 145 000,00 \$ à l'ordre de La Capitale assurances générales, à même le poste budgétaire 0010120-52094, lequel devra être acheminé au Service des affaires juridique et du greffe afin de faire signer les documents de quittance appropriés.

Adoptée à l'unanimité.

6.11 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DES CERTIFICATS DU GREFFIER ET DES PROCÈS-VERBAUX DES REGISTRES DES CONSULTATIONS SUR LES RÈGLEMENTS VS-R-2015-96 ET VS-R-2015-97;

VS-CM-2015-312

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Réjean Hudon

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres des consultations sur les règlements VS-R-2015-96 et VS-R-2015-97.

Adoptée à l'unanimité.

6.12 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À PROMOTION SAGUENAY ET LA FABULEUSE HISTOIRE D'UN ROYAUME POUR L'ACCUEIL DES BATEAUX DE CROISIÈRE À LA BAIE;

VS-CM-2015-313

Proposé par Luc Boivin
Appuyé par Martine Gauthier

QUE la Ville de Saguenay tient à souligner l'excellent travail, le

Conseil municipal du 5 octobre 2015

professionnalisme, l'originalité et le dynamisme déployés par l'équipe de Promotion Saguenay et l'équipe de la Fabuleuse Histoire d'un Royaume pour l'accueil des bateaux de croisières au Port de La Baie et plus particulièrement au cours de la fin de semaine dernière lors de l'accueil du 200 000^{ième} croisiéristes.

Adoptée à l'unanimité.

6. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 2 novembre 2015 à 12 h dans la salle du conseil de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

Au cours de cette période, Marc Pettersen a quitté la salle de réunion quelques minutes pour ensuite reprendre son siège.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue de 13h12 à 13h46.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2015-314

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 13h46.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 2 novembre 2015.

MAIRE SUPPLÉANT

GREFFIÈRE

CD/sh